

Séance du 19 mai 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux **le 19 mai, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 avril 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

19 mai 2022

Titulaires : Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°28.2022

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Association Nationale des
Directeurs et Directeurs
Adjoints des Centres de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
(ANDCDG) – Subvention 2022**

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2022, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des cadres supérieurs de direction des centres de gestion.

Elle a pour objet de développer les relations solidaires entre eux, de faciliter les échanges, de favoriser le développement des coopérations, d'être un lieu d'expression collective, et de valoriser leur fonction.

Cette association professionnelle organise son activité sous forme de commissions et groupes de travail. Elle assure réflexions, analyses et propositions techniques au profit de l'ensemble des centres de gestion.

.../...

Au-delà du travail classique des commissions techniques, de plus en plus sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNDCDG).

Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours aux aides financières externes.

C'est ainsi que l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2022.

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, attribue une subvention à l'ANDCDG.

Pour mémoire, le montant annuel attribué depuis l'année 2013 est de 250,00 €.

Au titre de l'année 2022, un crédit de 250,00 € a été voté et inscrit, de façon prévisionnelle, au budget primitif.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2022,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 30 mai 2022
Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 19 mai 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE

